COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 16 mars 2023

PREMIERE JOURNEE DES AIDES A DOMICILE

Des services au plus près des besoins des plus fragiles en Bourgogne-Franche-Comté

**Les professionnels de l’aide à domicile constituent un maillon essentiel de la vie quotidienne des plus fragiles. Une première journée nationale leur est dédiée ce 17 mars. En Bourgogne-Franche-Comté aussi.**

Faciliter l’autonomie et l’inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société fait partie des priorités de l’Agence Régionale de Santé, en lien très étroit avec les conseils départementaux. Cette inclusion passe en particulier par le maintien à domicile, qui correspond aux aspirations des plus fragiles et de leurs proches aidants.

Ce choix de vie n’est possible dans la durée que grâce à l’engagement de nombreux professionnels intervenant à la maison, tels que les aide-soignants, les professionnels de santé libéraux et les aides à domicile, à qui une première journée nationale est consacrée ce 17 mars 2023.

**Vers un service autonomie à domicile**

Le secteur de l’aide et du soin à domicile s’inscrit au cœur de plusieurs réformes, dont la création des services autonomie à domicile.

Pas toujours évident de se repérer dans le maquis des sigles correspondant aux différents services ! Les SAAD, SSIAD et SPASAD (\*) formeront demain une catégorie unique : le service autonomie à domicile. Il prendra en charge globalement l’usager dans une logique de parcours et de simplification des démarches de prise en charge puisqu’il coordonnera les prestations d’aide et/ou de soin.

Sa mise en place sera progressive à partir du second semestre 2023 et se prolongera jusqu’en 2025.

A ce jour, les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) apportent déjà une réponse simplifiée puisqu’ils associent et coordonnent les services des SAAD (aide) et des SSIAD (soins). Ainsi, les personnes ne sont plus obligées de faire appel à deux services différents et disposent d’un interlocuteur unique pour les prestations de soins infirmiers et d’aide à domicile.

Les SPASAD relèvent de la compétence conjointe de l’Agence régionale de santé et des conseils départementaux et sont soumis à un régime d’autorisation.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 74 structures de soins à domicile, dont 33 fonctionnent déjà en SPASAD, c’est-à-dire des services de soins à domicile qui collaborent au quotidien avec les équipes d’appui à domicile : portage des repas, aide aux courses, sorties…

Cette coordination deviendra leur quotidien à partir de 2023 et ouvrira de nouvelles perspectives de carrière aux aides à domicile.

L’Agence Régionale de Santé leur propose d’entrer dans une démarche de promotion professionnelle et de participer, par exemple, à un cursus de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE), individuelle ou collective.

L’objectif est de permettre à chacun(e) d’aller plus loin dans sa carrière en s’engageant dans un parcours qualifiant.

**Aide à domicile, voilà un métier pour demain !**

L’Agence soutient pleinement ces métiers du domicile et a fait le choix d’apporter une aide financière au tournage d’un film, en cours, sur la relation particulière entre des habitant(e)s et le ou les intervenant(e)s qui viennent à leur domicile leur apporter accompagnement, aide, soins ou tout simplement compagnie…

En milieu rural ou péri-urbain, c’est l’occasion d’évoquer les notions d’espaces, de collaboration, de distance et de proximité…

Des équilibres auxquels les aides à domicile participent et veillent au quotidien.

Le tournage a vocation à porter un regard différent sur ces métiers du prendre soin et de l’accompagnement particulièrement riches de sens. Sortie prévue fin 2023- début 2024.

En savoir plus sur notre site : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/services-aide-et-soins-a-domicile>

**SSIAD : Services de soins infirmiers à domicile**

**SAAD : Services d’aide et d’accompagnement à domicile**

**SPASAD : Services polyvalents d’aide et de soins à domicile**

